



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Démission du maire de Tomblaine : réaction de
Françoise SOULIMAN, préfet de Meurthe-et-Moselle**

Nancy, le 16/05/2024

Françoise SOULIMAN, préfet de Meurthe-et-Moselle, prend acte de l'intention du maire de Tomblaine de mettre fin à ses engagements municipaux, annoncée par voie de presse le 15 mai 2024.

La démission du maire sera traitée conformément au cadre réglementaire en vigueur. Dès réception de son courrier, le préfet statuera sur sa demande dans un délai maximal de deux mois. Durant cette période et jusqu'à de nouvelles élections, le maire reste en charge de la gestion des affaires courantes de la commune.

Tout en prenant acte de cette intention, le préfet de Meurthe-et-Moselle fait part de son incompréhension quant aux raisons avancées et à la temporalité de cette annonce. Afin d'apporter une solution pérenne aux difficultés récurrentes de places d'hébergement à destination des publics précaires, le préfet de Meurthe-et-Moselle a décidé récemment de mobiliser un bâtiment appartenant à l'État, situé à Nancy. Ce dernier nécessitant des travaux d'aménagement pour pouvoir être pleinement opérationnel, et comme l'ont fait successivement Jarville, Vandoeuvre et Nancy, il a été demandé à Tomblaine de participer à un effort provisoire d'accueil de familles. Le projet d'hébergement d'urgence demandé au maire de Tomblaine s'inscrivait donc dans un cadre temporaire et très précis, avec des garanties données par l'État, et dans des bâtiments adaptés et immédiatement disponibles. Par courrier reçu le 10 mai 2024, le maire de Tomblaine avait fait part de ses observations et souhaité proposer des terrains alternatifs. Le préfet s'était engagée à étudier la faisabilité et le coût de ces différentes propositions.

D'autre part, le préfet de Meurthe-et-Moselle est étonnée du sentiment d'abandon formulé par le maire de Tomblaine au regard du soutien systématique accordé par l'État aux projets de la commune. Ces cinq dernières années, plus de 1,5M€ de subventions ont été accordés en appui des secteurs scolaires, culturels et sportifs.

En outre, et comme l'a souligné le président de la Métropole, l'accueil des grands passages de gens du voyage est une obligation légale fixée dans le cadre d'un schéma départemental. Le préfet de Meurthe-et-Moselle rappelle que la commune de Tomblaine n'a aucune aire permanente d'accueil. L'utilisation de la plaine Flageul en tant qu'aire d'accueil provisoire ne concerne qu'un transit ponctuel et estival, qui a représenté en 2023 douze semaines d'occupation. Le préfet de Meurthe-et-Moselle ne peut que se réjouir de la recherche active par le président de la Métropole d'une aire pérenne, et le soutient dans sa démarche.

Enfin, Françoise SOULIMAN réaffirme son profond attachement et son entière disponibilité pour mener un dialogue permanent et constructif avec tous les élus de Meurthe-et-Moselle.

Contacts presse :

Jean-François TRITZ : 06 13 56 09 28

Retrouvez-nous



meurthe-et-moselle.gouv.fr



@prefet54



@prefet54



@prefet54



Préfet de Meurthe-et-Moselle